



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-064-2023-03

PUBLIÉ LE 24 MARS 2023

# Sommaire

## **Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC) maison des examens / Division des affaires financières**

IDF-2023-03-01-00045 - ARRETE n°2023-002 ADM portant délégation de la signature administrative du Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)  
(1 page)

Page 3

Service Interacadémique des Examens et  
Concours (SIEC) maison des examens

IDF-2023-03-01-00045

ARRETE n°2023-002 ADM

portant délégation de la signature administrative  
du Directeur  
du Service Interacadémique des Examens et  
Concours  
des académies de Paris, Créteil et Versailles  
(SIEC)

**ARRETE n°2023-002 ADM**  
**portant délégation de la signature administrative du Directeur**  
**du Service Interacadémique des Examens et Concours**  
**des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)**

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

**VU** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222- 31, 1.22232 et D.222-33 ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

**VU** l'arrêté ministériel du 2 mars 2018 portant nomination de Monsieur Frédéric MULLER directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

**VU** l'arrêté ministériel du 2 février 2021 portant renouvellement de détachement de Monsieur Frédéric MULLER, directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

**VU** l'arrêté ministériel du 10 septembre 2018 nommant Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric MULLER, directeur du SIEC, délégation de signature est donnée de manière générale et dans la limite de ses compétences à Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale, à l'effet de signer tous actes et décisions engageant le SIEC. Délégation de signature est aussi donnée en matière administrative à compter du 1er mars 2023 pour tous actes et décisions dans la limite de ses compétences à :

**Madame Annabel PASCUAL**, cheffe de la division des concours.

**Article 2 :**

La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Arcueil, le 1er mars 2023

Frédéric MULLER  
SIGNE  
Le Directeur du SIEC